

Communiqué de presse

Esker distribue un dividende de 0,65 € par action au titre de l'exercice 2023

LYON, France — 19 juin 2024 –

Lors de l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires d'Esker qui s'est tenue le 19 juin 2024 au siège de la société, Jean-Michel Bérard, Président du Directoire, est revenu sur les performances de la société au cours de l'exercice 2023. Sur cet exercice, la dynamique commerciale a battu des records, la croissance du chiffre d'affaires est restée solide, à +12%, et la marge opérationnelle s'est élevée à 10%. Dans un contexte difficile, le groupe Esker est donc parvenu à maintenir une forte croissance organique de son chiffre d'affaires, à accélérer ses performances commerciales, à préserver ses talents, tout en conservant une structure fondamentalement rentable et génératrice de trésorerie.

Forte dynamique commerciale et légère érosion de la rentabilité

En 2023, Esker a fait preuve d'une forte résilience et d'une croissance soutenue dans un contexte macroéconomique et géopolitique tendu. Le chiffre d'affaires a augmenté de +12% (+14% à taux de change constants) pour atteindre 178,6 M€.

Les nouveaux contrats signés progressent de +23%, avec une accélération notable en fin d'année, notamment en Europe et aux États-Unis. Cependant, la rentabilité opérationnelle (10% du chiffre d'affaires) s'affiche en baisse de -3,5 points par rapport à 2022, sous l'effet d'une activité commerciale forte et des pressions inflationnistes. Esker a ajusté sa stratégie de recrutement pour améliorer ses marges dès 2024.

Un dividende de 0,65 € par action

Confiant dans sa stratégie et son positionnement marché, Esker distribue à ses actionnaires un dividende de 0,65 € par action, en baisse de 15% par rapport à l'exercice précédent. Cette distribution s'aligne sur la politique habituelle de l'entreprise qui consiste à verser 26% du résultat net de l'exercice.

La date de détachement de coupon a été fixée au 24 juin 2024, avec une « record date » au 25 juin 2024 et sa mise en paiement interviendra le 26 juin 2024. Conformément aux statuts de la société, les actionnaires détenant leurs titres au nominatif ou nominatif administré, depuis 2 ans au moins, se verront attribuer une prime de fidélité de 10%, soit un dividende majoré à 0,71 € par action.

Le Conseil de Surveillance accueille un nouveau membre

Les actionnaires ont approuvé la nomination d'Ameeta Soni au Conseil de Surveillance.

Cette nomination réaffirme l'engagement d'Esker à promouvoir le développement durable, la mixité et les bonnes pratiques de gouvernance. Alors qu'Esker continue d'innover et d'étendre sa couverture mondiale, le leadership d'Ameeta Soni contribuera à la croissance globale de l'entreprise.

À propos d'Esker

Leader mondial des solutions d'automatisation des cycles de gestion Source-to-Pay et Order-to-Cash, Esker valorise les départements financiers, achats et services clients des entreprises en renforçant la coopération interentreprises. La plateforme cloud Esker permet d'animer un écosystème vertueux avec ses clients et fournisseurs.

Intégrant des technologies d'Intelligence Artificielle (IA), les solutions d'Esker permettent aux entreprises de gagner en productivité, d'améliorer la visibilité sur leurs activités, tout en renforçant la collaboration avec leurs clients, leurs fournisseurs et leurs collaborateurs.

ETI française dont le siège social se situe à Lyon, Esker est présente en Europe, en Amérique du Nord, en Asie/Pacifique et en Amérique du Sud. Cotée sur Euronext Growth à Paris (Code ISIN FR0000035818), l'entreprise a réalisé 178,6 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2023 dont plus des 2/3 à l'international.

Esker SA

Cristal Parc
113 boulevard de Stalingrad
69100 Villeurbanne
Tél. : +33 (0) 4 72 83 46 46
Fax : +33 (0) 4 72 83 46 40
www.esker.fr – info@esker.fr

Esker: Emmanuel Olivier

info@esker.fr ou 04 72 83 46 46 www.esker.fr

Actus: Hélène de Watteville

hdewatteville@actus.fr ou 01 53 67 36 33

Suivez-nous

